Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 035-213502560-20260420-DEL2026_35-DE

VILLE de SAINT BRIAC SUR MER
18, rue de la Mairie
35800 SAINT BRIAC SUR MER

CONSEIL MUNICIPAL
du 20 avril 2026

Date de la convocation : 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois d'avril à 18h, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint Briac sur Mer

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mr Philippe FOURNEYRON, Mme Delphine SCHIMPFF, Mr Christophe RICOUR, Mme Ginette JÉGU, Mme Isabelle LE FERREC, Mr Bernard LALOUX, Mme Nathalie DOAT-CHARPENTIER, Mr Marc LAFOURCADE, Mr Jean-Christophe PÉAN, Mr Valéry LAMOURE, Mr Emmanuel HOUDEAU, Mme Delphine BERTIN, Mme Mélanie BILLOT-TOULLIC, Mme Emmanuelle HUBLOT, Mme Eugénie BUCHON, Mr Vincent DENBY- WILKES, Mme Cécile GEFFROY.

Absents excusés : 2

Mme Pascal GALICHON a donné procuration à Mr Christophe RICOUR
Mr François-Régis SIRJACQ a donné procuration à Mme Isabelle LE FERREC.

Absent : 0

Mme Cécile GEFFROY a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents ou représentés : 19
Nombre de votants : 19

2026.35 INSTITITION ET VIE POLITIQUE - REGLEMENT INTERIEUR

Vu l'article L2121-8 du CGCT précisant que le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation

Modification : les commissions seront réunies dans le mois qui suit leur création

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement intérieur joint en annexe.

Saint-Briac sur mer le 20 avril 2026,
Le Maire
Philippe FOURNEYRON

